

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 30 JUILLET 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019.

Sous la présidence de Monsieur Didier SIMONNET

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

VOTE DE LA BALANCE AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL :

	REALISE	RESTES A REALISER
<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
- DEPENSES	36 623 631,49	
- RECETTES	43 001 446,41	
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
- DEPENSES	14 871 601, 05	11 291 706,97
- RECETTES	17 898 832,17	2 299 314,67
TOTAL GENERAL DEPENSES	51 495 232,54	11 291 706,97
TOTAL GENERAL RECETTES	60 900 278,58	2 299 314,67

Sous la présidence de Monsieur le Maire

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget principal.

- Excédent de fonctionnement	12 275 162, 03 €
- Affectation en investissement	7 755 375, 81 €
- Report de fonctionnement	4 519 786, 22 €

- de maintenir en 2020 les taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2016,
- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 » comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 31,86 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56,51 %

- d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 42 138 340, 22 €
- Recettes : 42 138 340, 22 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 11 211 732, 00 €
- Recettes : 11 211 732, 00 €

- d'autoriser Madame la Comptable Publique, dans le cadre de l'actif transféré au Syndicat Mixte des Ports de ROYAN et Bonne Anse, à effectuer les régularisations suivantes par opérations d'ordre non budgétaires :

. Actualisation de l'actif de la commune, par réintégration d'un montant de 214 223,20 € (Voûtes du Port, conteneurs enterrés et toilettes publiques),

. Régularisation du solde du compte 165 (cautions), par reprise d'un montant de 97 375 €, sur le compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

- d'accorder la garantie de la Ville de Royan pour le réaménagement des lignes de prêts N°1180421 et N°1138529 par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), pour un montant total garanti de 1 379 328,40 €, dans le cadre du programme immobilier Cité Pierre Lis à Royan.

- de fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente – Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée, et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier, soit pour l'année 2019, une évolution de 26 % pour un montant de 5.673,21 €,
- de fixer la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (R.O.P.D.P.) par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018 au montant de 117,94 €,

- d'encaisser la recette globale arrondie de 5.791 € sur le budget communal et d'émettre le titre de recette correspondant.

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

○ LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	400,00 €
○ LE SOIN DE SOI	1 000,00 €
○ ROYAN SOLIDARITÉ (BANQUE ALIMENTAIRE)	600,00 €
○ SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00 €
○ ASSOCIATION POUR LA VISITE DES MALADES EN ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS CHARENTE MARITIME (V.M.E.H)	500,00 €

- d'attribuer les subventions sportives aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS		108 000,00
- UNION ROC OMNISPORTS		7 600,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME		2 000,00
- ROC BOXE		9 500,00
- ROC BASKET		10 000,00
- COTE DE BEAUTE CYCLISME		3 000,00
- ROC CYCLO		1 000,00
- ROC ESCRIME		2 500,00
- ERRC ESPACE ROLLER RANDO COURSES		1 500,00
- ROC JUDO		4 000,00
- ROC KARATE		1 000,00
- ROC NATATION		6 000,00
- ROC PELOTE BASQUE		7 000,00
- ROC PLONGEE		5 000,00
- SQUASH CLUB ROYANNAIS		6 000,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE		3 300,00
- LES ARCHERS DU ROC		1 800,00
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYMNASTIQUE)		7 000,00
- SPORT POUR TOUS		1 000,00
- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN		2 000,00
- ROYAN VTT RANDO		1 000,00
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS		1 000,00
- GARDEN TENNIS CLUB		7 500,00
- ROC GOLF		10 000,00
- ROC HALTEROPHILIE		5 000,00
- TAEKWONDO FIGHT ROYAN		1 300,00
- CLUB ROYAN ULTIMATE		1 000,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS UNION ROC OMNISPORTS		42 150,00
- CLUB DE TIR LES MOUETTES		6 000,00
- ACCA DE ROYAN		700,00
- TRIATH CLUB ROYANNAIS		2 000,00
- GV ROYANNAISE		500,00
- ENTENTE BADMINTON ROYAN ST GEORGES		700,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE		500,00
- L'ENFANT & L'EAU		500,00
- MODEL CLUB DE LA COTE DE BEAUTE		1 000,00
- AEROCUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE		13 000,00
- TEAMSPORT EVOLUTION		12 000,00
- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS		2 500,00
- SACOCHES ATLANTIQUE ROYAN FUTSAL		500,00
- SURF CLUB ROYAN ATLANTIQUE		1 500,00

- ATLANTIQUE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	500,00
- LES KRAKENS DE ROYAN	250,00

- d'attribuer les subventions scolaires aux associations suivantes :

o ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	1 500,00 €
o OGECE ECOLE STE MARIE	1 500,00 €
o ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00 €
o ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	712,00 €
o ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET	1 260,00 €
o ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES JEAN PAPEAU	600,00 €
o ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU (LES PETITS AMIS DE MAINE GEOFFROY)	293,00 €
o CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT (BTP CFA VENDEE)	35,00 €
o CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT CHARENTE MARITIME	540,00 €

- d'attribuer les subventions culturelles aux associations suivantes :

- ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 420,00 €
- CENTRE DE MUSIQUE ET DANSES ANCIENNES (CMDA)	2 000,00 €
- SOCIETE DES AMIS DU MUSEE	2 000,00 €
- GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 450,00 €
- JEAN FRED BEUZIER AND CO	600,00 €
- LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER	300,00 €
- RENDEZ-VOUS LITTERAIRES DE ROYAN	1 860,00 €
- COMPAGNIE LA VIE EST AILLEURS	1 500,00 €
- LES CHANTEURS DE NOTRE DAME	400,00 €
- CANT OCEA	500,00 €
- DANSE SWINGING COMPAGNIE	800,00 €
- ACADEMIE DE SAINTONGE	2 000,00 €
- ARTCAD 17	3 000,00 €
- ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	1 500,00 €
- ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DE NOTRE DAME DE ROYAN (ADOR)	1 500,00 €

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- TENNIS CLUB DE L'ORANGERIE	+ 1 288,44 €
- CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE	+ 100,00 €
- MVCG SUD-OUEST (MILITARY VEHICULE CONSERVATION GROUP SUD-OUEST)	+ 1 500,00 €
- ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE ROYAN (A.P.R.)	+ 8 000,00 €
- SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)	+ 15 000,00 €
- OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (O.N.A.C.)	+ 500,00 €
- CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN (Réalisation d'un jardin thérapeutique)	+ 2 000,00 €

- de proposer une liste de 32 noms à la Direction Départementale des Finances Publiques en vue de constituer la Commission Communale des Impôts Directs, composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

- d'approuver le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres permanente qui décrit les modalités de fonctionnement de cette commission et permet à ses membres de remplir pleinement leurs missions d'analyse et de choix, en toute indépendance, et dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

ÉLIT AU SCRUTIN SECRET

- comme membres de la Commission d'Appel d'Offres les élus du conseil municipal suivants :

- 1^{er} titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2^{ème} titulaire : M. Gilbert LOUX
- 3^{ème} titulaire : Mme Nadine DAVID
- 4^{ème} titulaire : Mme Françoise LARRIEU
- 5^{ème} titulaire : M. Christophe PLASSARD

- 1^{er} suppléant : M. Gilbert THULEAU
- 2^{ème} suppléant : M. Raynald RIMBAULT
- 3^{ème} suppléant : Mme Dominique GACHET
- 4^{ème} suppléant : Mme Madeline TANTIN
- 5^{ème} suppléant : M. Thomas LAFARIE

DÉSIGNE

- les personnalités suivantes au titre des associations locales siégeant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- M. Francis TAUPIN au titre du COMITE LOCAL DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS,
- M. Jean POCQUET au titre de l'ASSOCIATION ROYAN OCEAN CLUB GOLF,
- M. John LASSERRE au titre de l'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN,
- M. Jean-Claude LAGARDE au titre de l'ANTENNE DE ROYAN DE L'INDECOSA ET DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE NATIONALE D'INDECOSA-CGT,

DÉCIDE

- de fixer à onze, le nombre des représentants du Conseil Municipal, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

ÉLIT

- comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission :

- M. Didier SIMONNET
- M. Gilbert LOUX
- Mme Dominique BERGEROT
- M. Jean-Michel DENIS
- Mme Christine DELPECH-SOULET
- M. Yannick PAVON
- Mme Corinne MAROLLEAU
- M. Gérard FILOCHE
- M. Raynald RIMBAULT
- M. Christophe PLASSARD
- M. Jacques GUIARD

DÉCIDE

- de demander au Préfet de la Charente-Maritime de bien vouloir approuver la modification statutaire du Syndicat Mixte pour le Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) prorogeant la durée de l'activité de ce dernier jusqu'au 31 décembre 2021.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

du rapport annuel, transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de ROYAN (S.N.E.C.R.), détaillant l'activité ainsi que le versement de la société au profit de la Commune pour l'exercice 2018/2019.

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 24.000 € à l'Association « EQUILIBRE », portant la subvention totale à 42.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 13.000 € à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », portant la subvention totale à 25.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15.000 € à l'Association « Royan Vaux Atlantique Football Club », portant la subvention totale à 30.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15.000 € à l'Association « Entente Royan Saint Georges Handball », portant la subvention totale à 30.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 18.000 € à l'Association « Royan Saujon Rugby », portant la subvention totale à 33.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.500 € à l'Association « les Régates de ROYAN », portant la subvention totale à 25.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12.000 € à l'Association « Volley-Ball Club Royan », portant la subvention totale à 25.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 20.000 € à l'Association « Explorer », portant ainsi la subvention totale à 45.000 € pour l'année 2020 et d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 11.800 € à l'Association « Centre d'Arts Plastiques de Royan », portant ainsi la subvention totale à 41.800 € pour l'année 2020, et d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7.500 € à l'Association « ECHANCRURES », portant ainsi la subvention totale à 27.500 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 23.918,98 € à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », portant la subvention totale à 41.918,98 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 22.500 € à l'Association « Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping », portant la subvention totale à 45.000 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec cette association.

- de solliciter une subvention d'un montant de 20.000 € auprès de l'« Agence Régionale de Santé » en réponse à l'appel à projets « Prévention et Promotion de la Santé 2020 » dans le cadre de la mise en œuvre du programme Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs (PENSA).

- de solliciter une subvention d'un montant de 20.000 € auprès du Conseil départemental de Charente-Maritime dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFFPA) pour la mise en œuvre du programme Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs (PENSA).

- de solliciter une subvention d'un montant de 16.000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »,

- de solliciter une subvention d'un montant de 15.000 € auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

- que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation, dans la limite de 18 jours, à la condition que l'organisme de formation soit agréé par le ministère de l'intérieur,

- d'approuver les orientations suivantes en matière de formation des élus s'agissant des fondamentaux de l'action publique locale, des formations en lien avec les délégations et des formations en lien avec l'appartenance aux différentes commissions,

- d'autoriser la prise en charge des frais d'inscription et d'enseignement et le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés par les élus et liés aux formations sur présentation des pièces justificatives,

- d'adopter le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux plafonnée à 2,8 % du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées, soit la somme de 4 082 € pour 2020, calculée au prorata des dépenses effectuées en terme de formation sur les six précédentes années.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A) relative au schéma communautaire en faveur de l'intégration des

familles dans leur environnement, pour la mise en œuvre du Pilier 1 (alimentation du site internet et de l'observatoire) et du Pilier 3 (politique d'information jeunesse) pour l'année 2020. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique verse une contribution financière à la Ville de Royan d'un montant de 56.075 € en 2020.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) relative au schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, pour la mise en œuvre du Pilier 2 (élaboration de fiches-actions) pour l'année 2020. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique verse une contribution financière à la Ville de Royan d'un montant de 24.000 € en 2020.

d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) à intervenir avec la SARL LE CLOS PASTEUR qui s'engage à prendre en charge le coût global des travaux d'extension électrique dans le cadre de la réalisation d'un ensemble de logements, rue des Cerisiers à ROYAN, pour un montant de 30.102,25 € H.T,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.).

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle appartenant à Madame Ingrid CRABOUILLE, située 16 rue des Cailles à Royan, cadastrée BI n° 843, d'une contenance de 15 m², en vue de la création d'une raquette de retournement sur cette voie,

- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération, ainsi que ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,

- d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal.

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles appartenant à Monsieur Michel FORT, cadastrées BI n° 891, située 11 rue des Merles à Royan, d'une contenance de 40 m², et BI n° 892, située 12 bis rue des Colombes à Royan, d'une contenance de 29 m², afin de permettre la régularisation de l'alignement de ces deux voies,

- de passer un acte en la forme administrative pour lesdites acquisitions,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer ledit acte en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public,

- d'incorporer ces parcelles dans le domaine public communal.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure et à signer le protocole transactionnel entre la Ville de ROYAN et la société CREATICQ titulaire du marché relatif à la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du Marché Central, afin de régler les derniers honoraires d'un montant de 11.088,11 € TTC.

- de désigner M. Didier SIMONNET pour prendre et signer la décision à intervenir après l'instruction réglementaire relative à la demande de permis de construire, PC n° 17306 20 00060, déposée le 22 juillet 2020, par Monsieur Patrick MARENGO, Maire de la Commune, pour la construction d'une habitation sise 41 rue des Pivoines à ROYAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.